

CONGES PAYES ET JOURS FERIES

Objectif

Bien connaître la réglementation sur les congés payés et les jours fériés pour gérer efficacement l'absence des salariés.

Programme

Les congés payés

■ La durée des congés payés

- L'ouverture du droit à congés
- La période de référence
- Jours ouvrables et jours ouvrés
- L'appréciation du temps de travail
- La règle des équivalences
- Les congés supplémentaires légaux et conventionnels

■ La prise des congés payés

- La période de prise de congés payés
- L'ordre des départs
- L'information des salariés
- La modification des dates de départ
- La fermeture de l'entreprise
- L'obligation de prendre des congés

■ Décompte et fractionnement des congés payés

- Le décompte en jours ouvrables ou en jours ouvrés
- Le fractionnement des congés payés
- Le régime particulier de la 5ème semaine de congés payés
- Les particularités conventionnelles

■ Les événements survenant durant les congés payés

- Les jours fériés
- La maladie : dispositions légales et conventionnelles
- Les événements familiaux
- Le préavis

■ L'indemnisation des congés payés

- Indemnité versée pendant les congés
- Indemnité compensatrice de congés payés
- Régime juridique des indemnités de congés payés

Les jours fériés

■ La définition du jour férié

■ Les jours fériés autres que le 1er mai

■ Le 1er mai

■ Les particularités conventionnelles

■ Sanctions

Date

22 MARS 2024

Durée

1 jour

Intervenant

Avocat du Cabinet Ad Legis, spécialisé en droit social.

Public(s) et prérequis

Directeur, DRH/RRH, Chef de service, Assistant RH, Comptable ou Secrétaire

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Tarif :

Coût pédagogique : 280 €

Frais de repas : 15 €

Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne.